



COMMUNIQUE DE PRESSE

Neuilly sur Seine le 3 mars 2017

Hydronext agrège le premier site éolien en complément de rémunération

Hydronext est fier d'annoncer la signature du premier contrat d'achat d'électricité dans le cadre du complément de rémunération.

Le parc éolien de la Côte Notre Dame, situé à Herbisse, dans l'Aube, vient de rejoindre le périmètre d'agrégation d'Hydronext, et commercialise depuis avant hier sa production électrique sur le marché de gros de l'électricité. En outre, ce site bénéficiera du complément de rémunération selon l'arrêté du 13 décembre 2016 dit « CR 2016 ».

Il s'agit du premier contrat de ce type signé en France, où le complément de rémunération remplace l'ancien système d'obligation d'achat.

Hydronext confirme ainsi sa position d'agrégateur de référence sur le marché français.

A propos d'Hydronext

Hydronext agrège de la production électrique décentralisée et la négocie sur le marché de gros de l'électricité. Présent à l'origine dans la petite hydro, Hydronext a ouvert son activité à tout type de production renouvelable dont l'éolien et le solaire, et gère à présent un périmètre d'équilibre de plus de 170 MW. Hydronext fournit également les auxiliaires de production de plus de 1200 sites ENR (éolien, solaire, hydraulique et thermique).

Relation presse

contact@hydronext.fr ou +33 1 84 20 02 36